Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 021-212105407-20261009-202_65-DE

Ville de Saint-Apollinaire

DEPARTEMENT DE LA COTE-D'OR
CANTON SAINT-APOLLINAIRE

Délibération n°2026-65
Nomenclature : 5.3 – Désignation de représentants

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026

Convocation envoyée le 22 septembre 2026

Président: Monsieur Frédéric GOULIER
Secrétaire de séance: Madame Léonie CHANUT
Nombre de membres du Conseil municipal: 29 — Nombre de votants : 29
Nombre de présents : 27 — Nombre de procurations: 2

Membres présents :

Monsieur Frédéric GOULIER	Madame Françoise CAMILLERI	Madame Alberta AWAD
Madame Annie LOCATELLI	Monsieur Frédéric FRACCHIOLA	Madame Aurélia MERLE
Monsieur Gérard FOUCARD	Monsieur Fabrice ROUSSEL	Madame Sophie ALFIER
Madame Patricia RABELKA M'BENGUE	Madame Muriel LAFONT	Monsieur Nicolas TISSOT
Monsieur Cédric TEJONA	Monsieur Christophe BARBEY	Monsieur Julien ROYER
Madame Céline RABUT	Monsieur Xavier KLEINHANS	Madame Léonie CHANUT
Monsieur Fabien MAITRE	Madame Adeline LAGRANGE	Monsieur Roméo FACELLO
Madame Laurence AUCLIN	Madame Mélanie COUSIN	
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Florian SEBELON	
Monsieur Jean-Robert BAUQUIS	Monsieur Laurent THEOU	

Membres excusés ou absents :

Madame Florence GRAPIN pouvoir à Madame Annie LOCATELLI
Madame Fatiha HADJADJ pouvoir à Madame Alberta AWAD

Objet : Désignation d'un représentant de la commune à l'Association syndicale Autorisée de la Norges (ASA)

L'Association syndicale autorisée de la Norges (ASA) a pour objectif de mettre en place une gestion collective de l'eau d'irrigation sur le secteur de l'Est dijonnais.
Le projet consiste à récupérer et stocker les eaux de ruissellement lorsqu'elles sont disponibles, afin de répondre, en période de manque d'eau, aux besoins des exploitations agricoles et des espaces municipaux irrigables, notamment les terrains de sport et le Parc du Temps Libre.

Cette démarche permet de limiter les prélèvements directs dans les cours d'eau ainsi que le recours au réseau d'eau potable. L'installation de panneaux photovoltaïques flottants sur la retenue est également envisagée afin de renforcer la dimension environnementale du projet.
Dans le cadre de sa participation à l'Association syndicale autorisée (ASA) de la Norges, la commune de Saint-Apollinaire doit désigner un représentant chargé de siéger au sein de cette structure et d'y porter les intérêts de notre collectivité.
L'adhésion à l'association permet à la commune de participer aux études de faisabilité.

Délégué titulaire proposé : Fabien MAITRE

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 021-212105407-20261009-202_65-DE

Le Conseil
Après en avoir délibéré, DESIGNE :

- Monsieur Fabien MAITRE pour représenter la commune de Saint-Apollinaire au sein de l'Association Syndicale Autorisée de la Norges (ASA)

VOTE : Pour : 29 (dont 2 procurations) Abstention : 0
Contre : 0 Ne se prononce pas : 0

Fait à Saint-Apollinaire le : 09 OCT. 2026

Le Maire,
Frédéric GOULIER

La secrétaire,
Léonie CHANUT